

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION A-427-5835

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de sa 427^e réunion tenue au siège social de l'Université le 26 mai 1993.

VU l'article 4 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU l'article 3.23.6 du règlement général 3 «Les études avancées et la recherche» concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution A-312-4400 de l'Assemblée des gouverneurs adoptant le document intitulé «Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec»;

VU l'article 1.7 de la politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution CE-440-2090 du Comité exécutif de l'Université recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Joffre Dumazedier, pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement de la sociologie du loisir, tant par ses recherches que par ses publications, ainsi que son rôle de pionnier dans l'enseignement et la recherche en loisir au Québec;

VU la résolution 349-CA-2890 du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières recommandant à l'Assemblée des gouverneurs l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec à Monsieur Joffre Dumazedier;

Sur la proposition de Madame Francine Lavoie,
appuyée par Monsieur Jules Arsenault,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Joffre Dumazedier, pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement de la sociologie du loisir, tant par ses recherches que par ses publications, ainsi que son rôle de pionnier dans l'enseignement et la recherche en loisir au Québec.

ADOPTÉE

Le secrétaire général,



Pierre Nadeau